

EXTRAIT DE DELIBERATION Nº 5

COMMISSION RECHERCHE DU 8 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 20
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 4
Quorum : 10

Appels à projet BQR/ACI

Les membres de la Commission Recherche approuvent, à l'unanimité des votants, les textes et dates proposés concernant les appels à projet BQR/ACI (Cf. annexe $n^{\circ}2$).

♥ VOTE:

Fait à Besançon, le 8 juin 2023

Professeur Pascal VAIRAC Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM



APPELS À PROJETS BONUS QUALITE RECHERCHE &

ACCUEIL DE CHERCHEURS INVITES CAMPAGNE 2024

Dans l'objectif de soutenir des actions contribuant à l'excellence scientifique dans le cadre de la politique scientifique de SUPMICROTECH-ENSMM, l'établissement reconduit les appels à projet Bonus Qualité Recherche et Accueil de Chercheurs Invités pour l'année 2024.

L'ensemble du dispositif est pourvu d'un budget de 92 k€, répartis a priori de la façon suivante : 60 k€ pour les projets BQR, et 4 mois d'accueil de chercheurs invités (montant maximal de 8 k€ par mois d'invitation). En fonction de la qualité des dossiers, la Commission Recherche pourra adapter les montants de chacun des appels en restant dans l'enveloppe globale.

Les dossiers doivent être retournés au plus tard le 19 septembre 2023 au format pdf à l'adresse <u>direction.recherche@ens2m.fr</u> par la direction du laboratoire d'accueil, qui aura émis un avis (motivé si défavorable), sans classement ni filtrage, sur chacun des projets.

Les appels sont ouverts aux personnels SUPMICROTECH-ENSMM et aux personnels des autres tutelles hébergés à SUPMICROTECH-ENSMM. Les projets devront néanmoins impliquer de façon significative des personnel(s) SUPMICROTECH-ENSMM et devront mettre en avant les retombées potentielles pour l'établissement.

Dans tous les cas, les projets devront être cohérents avec la stratégie SUPMICROTECH 2040, et avoir pour objectif de contribuer au développement et à la progression des connaissances et des technologies, en particulier dans le domaine des micro- et nanotechnologies, en adressant l'une des problématiques sociétales suivantes :

- environnement, transports et énergie verte ;
- santé et biomédical;
- numérique et intelligence artificielle (industrie du futur ou 4.0).

Les projets devront être présentés de manière suffisamment précise et respecter les canevas imposés. La Commission Recherche de SUPMICROTECH-ENSMM se réserve le droit de ne pas analyser les projets qui ne respectent pas ces consignes.

Les crédits affectés aux projets devront être utilisés durant les années civiles 2024 et 2025. À l'issue de la réalisation des projets, les porteurs lauréats seront invités à présenter les résultats devant la Commission Recherche du Conseil Académique de SUPMICROTECH-ENSMM.





BONUS QUALITE RECHERCHE

Il est prévu de soutenir 4 à 6 projets. Une partie du budget pourra être utilisée pour rémunérer des stagiaires sous forme de gratifications, conformément à la législation en vigueur. Les orientations suivantes ont été retenues sans ordre de priorité :

- projets d'enseignants-chercheurs et chercheurs nouvellement arrivés ;
- projets incitant au retour à la recherche d'enseignants-chercheurs (montant maximum 10 k€) ;
- projets exploratoires;
- projets en lien avec la pédagogie (dont numérique) ;
- projets en lien avec des établissement partenaires¹ (laboratoires, écoles, industries).

Les dossiers, d'une longueur de 6 pages maximum, devront impérativement respecter le canevas décrit ci-dessous.

1. Page de garde

- Descriptif du projet demandé,
- Titre du projet,
- Nom et laboratoire (et/ou département) de recherche du porteur du projet
- Durée du projet,
- Tableau de financement du projet sous la forme suivante :

	Investissement (TTC)	Fonctionnement (TTC)
Montant de la dotation demandée à		
SUPMICROTECH-ENSMM		
Co-financement acquis (A) ou demandés (D)		
(Préciser (A) ou (D) et l'organisme)		
Coût total du projet		

NB : est considéré comme Investissement toute dépense (acquisition de logiciel, équipement, etc.) dès lors que le montant unitaire est supérieur à 800 € HT.

Ainsi, un ensemble de biens, dont le montant unitaire HT de chaque bien acquis est inférieur à 800€ HT, ne relève pas de l'investissement et ce, même si le montant total est supérieur à 800€ HT.

Toutefois, dans le cas de l'acquisition d'un ensemble de biens formant un seul "équipement" > 800 € HT alors la dépense relève de l'investissement et ce, même si chacun des éléments est lui-même < 800 € HT

Pour une meilleure lisibilité de votre demande de financement, merci d'y apporter le plus de détails possible.

Pour toute question relative au financement, nous vous conseillons de prendre contact avec les gestionnaires associées aux départements de recherche.

- 2. Descriptif synthétique du projet (une page maximum),
- 3. État de l'art, objectifs, résultats attendus et planning prévisionnel (deux pages maximum),
- 4. Expertise des participants dans le domaine considéré (références bibliographiques, etc.).

¹ Partenaire = ayant signé une convention avec SUPMICROTECH-ENSMM dans le cadre d'un réseau ou d'une collaboration académique ou industrielle, ou encore d'un accord international.





ACCUEIL DE CHERCHEURS INVITES

Conformément à la décision prise en Conseil Scientifique plénier le 11 octobre 2018, SUPMICROTECH-ENSMM offre la possibilité aux enseignants-chercheurs en poste en son sein, d'accueillir des chercheurs invités de haut niveau afin de soutenir la recherche et d'interagir avec les activités d'enseignement.

Les personnes invitées devront être des personnalités françaises ou étrangères qui exercent des fonctions de recherche et d'enseignement dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Le budget disponible sera utilisé pour la prise en charge des rémunérations, dans ce cas le personnel sera employé par SUPMICROTECH-ENSMM et prendra à sa charge les coûts d'hébergement et de nourriture (le montant de la rémunération mensuelle relève alors d'une décision du Directeur d'établissement, et la prise en charge des frais de transport pourra se faire dans la limite de l'enveloppe maximale de 8 k€ intégrant les coûts salariaux).

Quel que soit le statut, des formalités préalables seront à accomplir pour l'accueil de personnalités étrangères. Ces démarches seront plus ou moins contraignantes selon la nationalité de la personnalité invitée (convention d'accueil, visa, etc.). Il est recommandé aux lauréats de prendre attache au plus tôt avec les services administratifs de l'établissement (Ressources Humaines, Gestionnaires de départements de recherche) afin d'anticiper les formalités administratives.

Les dossiers devront impérativement respecter le canevas décrit ci-dessous

1. Page de garde

- Nom et laboratoire (et/ou département) de recherche du porteur du projet,
- Identité de la personne invitée : Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, établissement de rattachement (pays, ville, établissement), fonctions et grade actuels.
- Nombre de mensualités demandées
- Dates envisagées du séjour
- Type de défraiement envisagé (rémunération en CDD ou frais de mission)

2. Description du projet (1 page maximum)

- Projet de recherche du candidat pendant son séjour à SUPMICROTECH-ENSMM
- Interaction avec l'équipe de recherche d'accueil et avec l'établissement (séminaires, cours, etc.)
- Perspectives, retombées potentielles de la collaboration
- 3. CV détaillé du candidat incluant la liste exhaustive des publications



